



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
PREVENTION, AUTONOMIE ET VIE SOCIALE
Secrétariat de la DGA PAVS**

Rue Heurtault de Lamerville
BP 612 – 18 016 BOURGES CEDEX

DOSSIER DE DEMANDE

**BOURSE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES
ETUDIANTS EN MEDECINE GENERALE
EN 3^{ème} CYCLE DE FORMATION (internat)**

1/ Renseignements personnels

Nom et prénom du demandeur :

Adresse principale :

Rue, n° : _____

Commune : _____

Téléphone fixe : _____ Mobile : _____

Adresse mél : _____

2/ Coursus

Diplômes obtenus et dates d'obtention :

Faculté fréquentée pour la formation de médecins :

Semestre en cours de 3^{ème} cycle (1^{er}, 2^e, 3^e... ?):

Fin prévisionnelle du 3^{ème} cycle :

Stages déjà effectués dans le Cher (si oui, merci d'indiquer les lieux avec les maîtres de stages universitaires/chefs de services référents) :

Lieux	Référent(s)

3/ Commune(s) ou zone géographique d'installation envisagée(s) :

4/ Description des motivations et du projet :

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Pour rappel, le demandeur s'engage à :

- *Suivre les enseignements dispensés par la Faculté de médecine,*
- *Se présenter à toutes les épreuves organisées dans le cadre de cette formation, que ce soit au titre du contrôle continu ou de l'examen final,*
- *Exercer sa profession, en libéral ou en tant que salarié, pendant une durée minimum de cinq ans, dans une commune du département du Cher. Le lieu d'implantation sera défini en concertation avec le Département du Cher et l'Ordre départemental des Médecins durant la dernière année d'études.*

Fait à _____ le _____

Signature du demandeur,
Précédée de la mention "lu et approuvé"

5/ Pièces à joindre au présent dossier :

- ☐ Un certificat de scolarité de l'année en cours du demandeur,
- ☐ Une attestation d'entrée en 3^{ème} cycle de formation du demandeur,
- ☐ Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité du demandeur,
- ☐ Un relevé d'identité bancaire ou Postal du demandeur.

6/ Dossier et Pièces à joindre à retourner au :

Département du Cher
Direction Générale Adjointe Prévention Autonomie Vie Sociale
Secrétariat de la DGA PAVS
Rue Heurtault de Lamerville
BP 612 – 18016 BOURGES CEDEX
☎ : 02.48.27.32.90

Pour toute question, contacter :

Geoffroy COURSIER
Chargé de mission attractivité médicale
☎ : 06.40.31.89.96
geoffroy.coursier@bge-berrytouraine.com

7/ Mentions relatives à la Règlementation Générale sur la Protection des Données (RGPD)

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement Général sur la Protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 s'appliquent aux informations recueillies dans le cadre de cette convention.

Les informations recueillies permettent :

- aux agents habilités des services du Département, conformément aux articles L.1511-8 et L.3211-1 du code général des collectivités territoriales,
 - * de gérer la demande de bourse départementale de l'instruction jusqu'à l'extinction des délais de recours,
 - * de vérifier la bonne exécution de la convention,
 - * d'établir des statistiques, études internes et enquête de satisfaction aux fins d'évaluation de la politique publique mise en œuvre et/ou dans le cadre de l'observatoire territorial (si besoin).
- aux agents du comptable public assignataire du département de procéder au paiement de la bourse départementale,
- aux membres habilités d'assurer la mise en œuvre de la convention,
- aux prestataires du Département auxquels le Conseil départemental sous traite une partie de la réalisation du traitement de réaliser ce traitement (utilisation de logiciels).
- aux autorités de contrôle des collectivités territoriales de réaliser leur contrôle.

Ces données font l'objet d'un traitement informatique.

En fournissant les réponses, les parties consentent à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Les personnes intéressées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de ses données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer son consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données - Département du Cher - Hôtel du Département - 1 Place Marcel Plaisant - CS 30322 - 18023 BOURGES CEDEX ou via la rubrique contact sur <https://www.departement18.fr>.

Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la CNIL.